

Avis voté en plénière du 25 octobre 2017

Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

Déclaration du groupe CGT-FO

Le groupe FO a voté en faveur de cet avis qui vient de nous être présenté.

Les préconisations qu'il contient pour renforcer l'efficacité des pôles de compétitivité dans le cadre d'une politique industrielle plus performante ont fait l'objet d'échanges nourris en section et nous remercions le rapporteur pour leur prise en compte.

Nous partageons l'intérêt d'améliorer l'efficacité des pôles de compétitivité pour en faire des incubateurs de l'industrie du futur et de véritables outils de coopération élargie au service de l'innovation, sans pour autant perdre de vue leur objectif initial de création de richesses économiques et de développement de l'emploi dans nos territoires.

De même, nous soutenons les propositions visant :

- à mieux évaluer l'activité des pôles en intégrant des aspects plus qualitatifs ;
- à renforcer la place des TPE/PME en leur sein et dans leur gouvernance ;
- s'ouvrir à de nouveaux acteurs porteurs d'enjeux ;
- à améliorer les pratiques en matière de gestion de la propriété intellectuelle ;
- à anticiper collectivement les risques d'innovation et les besoins en matière de nouvelles compétences et qualifications, tout en les inscrivant de manière plus générale dans un objectif de lutte contre les stéréotypes de genre et d'amélioration de l'attractivité des métiers à caractère scientifique et technique.

Le groupe FO salue tout particulièrement la volonté d'une meilleure optimisation des financements publics, notamment par une sélectivité des projets plus rigoureuse et un contrôle accru de l'usage du Crédit Impôt Recherche, de ses modalités d'affectation et de son efficacité.

Nous regrettons cependant de ne pas avoir pu, à travers ce travail, appréhender le montant global des financements publics alloués, tant ils sont épars et divers et leurs sources variées.

Nous nous interrogeons également sur la faisabilité d'une réelle coopération interrégionale des pôles, telle que souhaitée, et sur la possibilité d'un portage en commun de projets innovants, qui lui est souhaitable.

La Loi NOTRE, et en particulier les modalités de financement des compétences nouvellement transférées, nous amènent à penser que l'incitation à développer les liens interpôles risque fort d'être percutée par la logique de la réforme territoriale et la mise en concurrence des régions qui en découle, notamment en matière économique.

Pour le groupe FO, au-delà du soutien aux start-up, la stratégie industrielle de l'Etat doit s'affirmer et s'amplifier aux côtés des acteurs concernés et des collectivités.

Son engagement, son ambition, ses investissements, tant dans la recherche que dans le développement industriel des territoires, doivent être sans faille pour que l'industrie soit un des moteurs de la croissance de notre économie, source d'avenir et de progrès pour notre pays.

Nous souhaitons que cet avis y contribue.